

BULLETIN d'ADHESION au PAIEMENT de votre facture de redevance d'enlèvement des ordures ménagères et du tri sélectif **PAR PRELEVEMENT**

M. et Mme (NOM) (Prénom)

Adresse :

VOUS AVEZ 2 POSSIBILITES :

Le prélèvement automatique en **10 mensualités** (de février à novembre) *

Le prélèvement automatique à la **date de l'échéance** de la facture *

Si vous adhérez :

Option mensualisation :

En **JANVIER** : vous recevez un échéancier indiquant les dates des dix mensualités dont le règlement sera effectué directement par votre banque ou centre de chèque postal.

DE FEVRIER A NOVEMBRE : les prélèvements sont effectués le 08 de chaque mois ou le 1^{er} jour ouvré suivant.

Option prélèvement à l'échéance :

Le prélèvement s'effectuera automatiquement à la date d'échéance indiquée sur chacune des 2 factures.

* Cocher l'option choisie

ECHEANCES IMPAYEES :

⇒ Si un prélèvement ne peut être effectué sur votre compte, il ne sera pas représenté à l'échéance suivante mais fera l'objet de la relance par le CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES.

PENSEZ A APPROVISIONNER VOTRE COMPTE A CHAQUE ECHEANCE

RENOUVELLEMENT du CONTRAT

Sauf avis contraire de votre part, votre mandat de prélèvement est **automatiquement reconduit** l'année suivante. Vous ne devez établir une nouvelle demande que si vous avez dénoncé le contrat en cours d'année et que vous désirez vous mensualiser à nouveau.

FIN DE CONTRAT

Si vous voulez renoncer à votre contrat, il suffit d'en informer la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez par simple lettre ou par mail (v.margale@paysmeslaygrez.fr) dès le dernier prélèvement effectué pour le prélèvement du mois suivant (ex : date de dernier prélèvement effectué le 08 mars ⇒ information donnée à la Communauté de Communes avant le 15 mars ⇒ pas de prélèvement le 08 avril).

A, le

SIGNATURE « Bon pour acceptation »

BIEN VOULOIR COMPLETER LA PAGE N°2 AU VERSO et RENVoyer CE DOCUMENT

A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

